



Metz, le 13 février 2020

## COMMUNIQUE

### Metz Métropole déploie sa Politique handicap

*Metz Métropole, la Ville de Metz et le C.C.A.S. ont signé ce jour, avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une première Convention commune de partenariat.*

Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Dominique GROS, Maire de Metz, Christiane PALLEZ, Vice-Présidente du CCAS, et Marc DESJARDINS, Directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), ont signé la Convention commune pour la période 01.07.2019/30.06.2022, en présence de Patrick FRANCOIS, Directeur Régional Grand Est de la Banque des Territoires.

Les principaux objectifs de cette convention pour les 3 employeurs sont :

- optimiser l'accueil et l'intégration durable des personnes handicapées,
- favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- proposer un environnement de travail adapté aux agents reconnus travailleurs handicapés ou rencontrant une problématique de santé.

Pour faciliter le déploiement de leur politique handicap, Metz Métropole, la Ville de Metz et le CCAS se sont par ailleurs fixé trois axes de travail :

- la sensibilisation, la communication interne et l'information pour fédérer l'ensemble du personnel,
- le maintien du recours au secteur adapté du travail dans le cadre de la commande publique,
- le développement, la mobilisation et l'animation du réseau partenarial relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi d'étudiants et de travailleurs handicapés.

De 2016 à 2019, la convention de partenariat conclue entre la Ville de Metz et le FIPHFP a permis le développement d'une politique volontariste en matière de recrutement (20, dont 6 apprentis) et de maintien dans l'emploi (76 agents ont bénéficié d'actions individuelles et des actions collectives ont également été menées).

Depuis 2018, des transferts d'agents vers les services métropolitains ainsi que la mutualisation de certaines Directions, dont la Direction des Ressources Humaines, ont permis à Metz Métropole de s'associer résolument dans une politique handicap commune.

La création d'un poste de référent handicap mutualisé a grandement participé à cette démarche, avec la Ville de Metz et le CCAS.

## **Les grands axes de la convention Metz Métropole / Ville de Metz / CCAS avec le FIPHFP :**

### **Recrutement**

Les 3 employeurs se sont engagés à accueillir 34 personnes handicapées (20 recrutements pérennes et 14 non pérennes, dont 6 apprentis). Pour ce faire, des sessions de formations pour les futurs tuteurs sont proposées, et le réseau partenarial avec les acteurs spécialisés est développé.

### **Maintien en emploi**

Metz Métropole, la Ville de Metz et le CCAS poursuivront les actions d'aménagement permettant aux agents d'être maintenus sur leur poste de travail. Par ailleurs, les encadrants bénéficieront d'un accompagnement spécifique lorsque des restrictions d'aptitude seront prononcées par les médecins de prévention.

La PPR (Période Préparatoire au Reclassement) est mise en œuvre depuis la parution du décret d'application. Ce nouvel outil permet à l'agent dont l'état de santé ne lui permet plus de remplir les fonctions correspondant aux emplois de son grade de bénéficier d'une période préparatoire pour construire un autre projet professionnel (actions de formation dans le cadre d'une réorientation professionnelle ou d'une remise à niveau). Metz Métropole, la Ville de Metz et le CCAS prolongeront cette démarche en proposant des formations de tutorat pour les agents qui bénéficient d'un reclassement professionnel et les équipes accueillantes.

Une enveloppe annuelle de 25 000 € dédiée à la formation permettra d'accompagner cette transition professionnelle et d'aider à la mobilité interne.

Enfin, les trois employeurs participeront au reste à charge de l'agent à hauteur de 100 € lors de l'achat de prothèses auditives.

## **Information, sensibilisation et communication**

Les 3 employeurs sont conscients de la nécessité d'intervenir en amont, puis au fil de la structuration et du déploiement de leur Politique handicap, sur les représentations et les *a priori* de chacun vis-à-vis des travailleurs handicapés et du handicap en général.

Ainsi, des actions d'information/sensibilisation et de communication sont organisées à l'intention des Directeurs de services, des cadres opérationnels et des agents.

## **METZ HANDUO, action innovante**

Suite à la réussite du DuoDay 2019, Metz Métropole, la Ville de Metz et le CCAS souhaitent affirmer leur engagement de manière plus significative dans l'accueil de personnes handicapées, en créant METZ HANDUO : durant une semaine, les services volontaires accueilleront un stagiaire et lui proposeront une immersion au sein de leurs métiers.

Ainsi, au cours de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées de 2020 et 2021, il est proposé d'accueillir 8 stagiaires par an, soit 16 personnes au total. Chaque année, au moins un de ces accueils se conclura par une immersion prolongée de 6 mois.

Les partenaires œuvrant pour l'accueil et l'emploi d'étudiants et travailleurs handicapés seront mobilisés en amont, et un travail d'identification des « postes » au sein des Directions sera mené, sur la base du volontariat.

## **Budget**

Montant total :	940 781 €
Montant pris en charge par les 3 employeurs	428 844 €
Montant pris en charge par le FIPHFP	511 937 €

## **Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contact Presse FIPHFP : Romain JACQUET - TBWA\Corporate - 0687288837 [romain.jacquet@tbwa.com](mailto:romain.jacquet@tbwa.com)

Contact presse Ville de Metz : Vincent Babin - 0387555336 - 0635113439 [vbabin@mairie-metz.fr](mailto:vbabin@mairie-metz.fr)  
[presse@mairie-metz.fr](mailto:presse@mairie-metz.fr)

Contact Presse Metz Métropole : Céline VINCENT - 0387393914 - 0620909980 [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole)